

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IMPACT DE L'INFLATION SUR LE SECTEUR HOSPITALIER LA FHP FAIT ETAT D'UN BESOIN DE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

Paris – 6 juillet 2022 - L'inflation, constamment revue à la hausse depuis six mois, a un impact considérable sur le budget du secteur hospitalier, public comme privé. La hausse des tarifs de 0,7 % arbitrée en mars dernier dans le cadre de la campagne budgétaire 2022, ne prend pas en compte l'ensemble des effets de l'inflation subie par le secteur chiffrée à ce jour à 2,9 milliards pour les établissements publics et privés.

Les tarifs ont été fixés avec une hypothèse d'inflation à 1,5% (LFSS 2022) sans prendre en compte une éventuelle hausse des salaires spécifique à 2022. Maintenant, l'inflation est proche de 6% avec une hausse des salaires annoncée à 3,5%. La hausse des tarifs en raison de l'inflation et des revalorisations salariales devrait être de 3,1% et non de 0,7%.

Ce besoin de financement est estimé pour l'ensemble des établissements public et privé à :

- 1,2 milliard d'euros pour compenser les hausses de coût des achats, énergie, sous-traitance, approvisionnements, transports...
- A ces charges d'achats, il convient d'ajouter 1 milliard d'euros correspondant au financement nécessaire aux augmentations de salaire des personnels publics et privés liées à la hausse du point d'indice de la fonction publique,
- Pour le seul secteur hospitalier privé, cette hausse des salaires de 3,5% nécessite un financement de 140 millions en 2022 pour la période de juillet à décembre et le double en 2023.
- Il convient d'ajouter les surcoûts liés à la pénurie de personnel et aux hausses des investissements et coûts de la construction.

La FHP considère qu'il est urgent de prendre en compte ces besoins de financement exceptionnels dans le budget rectificatif annoncé. Il faut rassurer les personnels et les directeurs d'établissements sur cet accompagnement financier dès 2022. « Le contexte est exceptionnel et en rupture avec la situation économique de ces dix dernières années. » explique Lamine Gharbi le président de la FHP.

« Les tarifs hospitaliers, qui définissent le niveau de financement des établissements de santé, ont été fixés au mois de mars. Ils ne répondent pas à la situation actuelle avec une hausse des coûts ininterrompue liée à l'inflation particulièrement élevée dans le secteur hospitalier. Afin de tenir compte de la réalité économique, une dotation exceptionnelle est aujourd'hui indispensable » précise Lamine Gharbi.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 85 % de la chirurgie ambulatoire
- 1 accouchement sur 4
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 50 % des patient atteint du cancer
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique